

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—
POINTE-AUX-TREMBLES

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA21-(C-4.1)-008

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance ordinaire du 6 juillet 2021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

Le retrait d'une zone de débarcadère réservée pour personnes à mobilité réduite face à l'entrée principale du 15637, rue Victoria - District de La Pointe-aux-Prairies.

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Adoption à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2021
Entrée en vigueur le 14 juillet 2021
